



# ICAO

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### Neuvième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation - Région Afrique - Océan Indien (RASG-AFI/9)

9 novembre 2023

#### Point 4 de l'ordre du jour : État de mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de sécurité du GASP, y compris les priorités fixées pour la région RASG-AFI.

#### 4.3. Autres initiatives de sécurité

#### Mise en place d'un système de supervision de la sécurité de l'État en République du Soudan du Sud

(Présenté par CASSOA)

#### RÉSUMÉ

Cet article traite d'un projet visant à établir un système de supervision de la sécurité de l'État que l'EAC CASSOA, en collaboration avec la CAFAC, met actuellement en œuvre en République du Soudan du Sud. La République du Soudan du Sud s'est lancée dans un projet visant à mettre en place un système national complet de supervision de la sécurité de l'aviation civile. L'Agence de supervision de la sûreté et de la sécurité de l'aviation civile (CASSOA) de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) a dirigé l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet.

Le projet est divisé en trois phases, chacune se concentrant sur des aspects spécifiques de la supervision de la sécurité. La première phase comprend l'élément critique 1 (EC-1) d'un système de supervision de la sécurité, EC-2 et EC-5, qui comprennent l'élaboration de la législation primaire de l'aviation civile, la réglementation applicable et des documents d'orientation technique. La Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), dans le cadre du projet de l'Union européenne (UE) sur la sécurité aérienne en Afrique (ASA), a financé cette initiative. À ce jour, la première phase du projet a été achevée avec succès.

**Mesure à prendre :** La mesure prise par l'Assemblée est mentionnée au **paragraphe 3**

<i>Objectifs stratégiques :</i>	Sécurité aérienne
<i>Références:</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plan mondial de l'OACI en matière de sécurité aérienne</li> <li>2. Déclaration d'Abuja sur la sécurité aérienne en Afrique ; et</li> <li>3. Objectifs de sécurité révisés d'Abuja intégrant les indicateurs de performance de l'AFI ANS ;</li> <li>1. Modèle de Loi sur l'aviation civile et les lois sur les enquêtes sur les accidents et les incidents d'aéronefs, les règlements applicables et les TGM</li> </ol>

## 1. INTRODUCTION

- 1.1 La République du Soudan du Sud travaille activement à la mise en place d'un système complet de supervision de la sécurité de l'aviation civile sous la direction de la CASSOA. Ce projet, divisé en trois phases, vise à améliorer la supervision de la sécurité dans l'industrie aéronautique du pays. L'achèvement réussi de la première phase, qui comprenait l'élaboration de la législation aéronautique de base, de la réglementation et des documents d'orientation de l'aviation civile, a été rendu possible grâce au financement de la CAFAC dans le cadre du projet EU ASA.
- 1.2 En s'alignant sur le Plan mondial de sécurité aérienne et les objectifs révisés d'Abuja en matière de sécurité et de navigation aérienne, le Soudan du Sud démontre son engagement à respecter les normes internationales et les pratiques recommandées. Cette initiative permettra non seulement de renforcer les mesures de sécurité, mais aussi de rationaliser les cadres réglementaires et d'améliorer le système global de supervision de la sécurité dans le secteur de l'aviation, garantissant ainsi la sécurité et l'efficacité du transport aérien à l'intérieur et à l'extérieur des frontières du Soudan du Sud.

## 2. DISCUSSION

- 2.1. L'élaboration de la législation de l'aviation civile en République du Soudan du Sud s'est appuyée sur diverses normes et directives internationales. La Convention relative à l'aviation civile internationale dite de Chicago et ses annexes ont servi de base à la législation. Ces annexes couvrent divers aspects de la sûreté et de la sécurité des opérations aériennes, fournissent un cadre complet pour l'élaboration de réglementations nationales.
- 2.2. En plus du SARPS de l'OACI, le Soudan du Sud s'est également inspiré de la loi modèle sur l'aviation civile de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC). Cette loi sert de référence régionale pour la législation de l'aviation civile, assurant l'harmonisation des lois de l'aviation civile entre les États partenaires. En adoptant le modèle de l'EAC, le Soudan du Sud s'aligne sur certains pays voisins et promeut la coopération régionale en matière de sécurité aérienne.
- 2.3. En outre, le Soudan du Sud a élaboré un projet de loi sur les enquêtes sur les accidents et incidents d'aéronefs, qui définit les exigences relatives aux enquêtes et aux rapports sur les accidents et incidents d'aviation. Ce projet de loi est crucial pour identifier les causes des accidents et mettre en place des mesures préventives pour améliorer la sécurité.
- 2.4. L'élaboration de règlements et de documents d'orientation technique a également joué un rôle important dans la mise en œuvre de la législation de l'aviation civile, en fournissant des instructions et des directives détaillées sur divers aspects opérationnels, notamment la navigabilité, l'octroi de licences et la navigation aérienne.
- 2.5. L'achèvement de la première phase du projet au Soudan du Sud s'est traduit par des réalisations importantes. Parmi les principales réalisations, mentionnons l'élaboration de projets de lois sur l'aviation civile, de règlements applicables et de documents d'orientation technique complets dans tous les domaines vérifiables. En outre, les missions menées dans le cadre de ce projet se sont concentrées sur la sensibilisation et l'engagement des principales parties prenantes au Soudan du Sud, en particulier les hauts fonctionnaires impliqués dans la prise de décision dans le secteur de l'aviation.

- 2.6. En intégrant ces conventions, modèles et directives internationaux dans sa législation de l'aviation civile, le Soudan du Sud garantit le respect des meilleures pratiques mondiales et renforce la supervision de la sécurité dans son secteur de l'aviation. Cette approche facilite la mise en place d'un cadre réglementaire solide qui favorise la sécurité et l'efficacité des opérations aériennes dans le pays.

### **3 SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION**

#### 3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations fournies dans le document de travail ;
- b) Encourager le Soudan du Sud à promulguer sans plus tarder des projets de loi sur l'aviation civile et les enquêtes sur les accidents, à promulguer des règlements et des documents d'orientation technique (TGM) ; et
- c) Les États donateurs, les Communautés économiques régionales et les partenaires au développement aideront le Soudan du Sud à financer les deux phases restantes du projet.

-- FIN --